

SANTE et SECURITE AU TRAVAIL

Le deuxième Plan Santé au Travail dans la fonction publique marque une étape importante pour la protection de la santé des agents.

La CFDT salue les avancées obtenues ainsi que les nouveaux droits qu'il ouvre. Elle réaffirme toutefois sa vigilance quant à sa mise en œuvre et sa détermination à porter, tout au long du plan, les enjeux essentiels de respect des obligations légales, de moyens dédiés et de prévention des risques d'usure professionnelle.

La CFDT Fonction publique se félicite du lancement du deuxième Plan Santé au Travail (PST), désormais politique nationale de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des agents publics des trois versants. Ce plan, adapté à une fonction publique féminisée, vieillissante et exposée à des risques spécifiques, intègre plusieurs revendications portées par la CFDT.

Le PST apporte des réponses concrètes sur des enjeux essentiels

- La santé mentale et la prévention des risques psychosociaux
- La santé des femmes, avec une meilleure prise en compte des expositions différenciées et des maladies chroniques invalidantes
- La prévention des violences envers les agents
- L'adaptation aux risques climatiques, avec une feuille de route visant à établir un cadre national de prévention des vagues de chaleur avant l'été 2027.

Ces orientations créent de nouveaux droits pour les agents, en renforçant la prévention et la traçabilité des risques. La CFDT salue également les engagements en matière de gouvernance, de suivi des données, ainsi que la structuration et la mutualisation des acteurs de prévention.

Toutefois, la CFDT rappelle que l'efficacité du plan dépendra de sa mise en œuvre réelle sur le terrain. En l'absence de mesures coercitives pour les employeurs, la CFDT Fonction publique sera particulièrement vigilante pour que les obligations en matière de santé et sécurité au travail soient respectées et que les avancées prévues se traduisent en actions concrètes.



Pour adhérer

Contactez-nous

SMJ-CFDT

4 Boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 5

Tél : 01 46 34 78 56

**Mail : synd-cfdt-
ac@justice.fr**

La CFDT déplore cependant le manque d'ambition concernant la pénibilité et la prévention de l'usure professionnelle, pourtant identifiées comme une priorité lors des travaux de la conférence Travail-Emploi-Retraite.

L'absence de cartographie des métiers d'usure et de création d'un fonds dédié constitue un manque important. La CFDT continuera de porter avec détermination cette revendication majeure tout au long du suivi du plan.

